

Conseil Municipal du vendredi 4 juin 2021

✚ **Café bar le Reinitas à Neuillé** : Avant la tenue du conseil municipal, les élus se sont rendus sur place pour faire le point concernant l'avancée des travaux.

✚ **Rencontre avec Monsieur Kylian Fayet** (*nouveau boulanger*) :

Monsieur Bertin, au nom du conseil municipal, est heureux d'accueillir un nouveau boulanger dans la commune. Il remercie Monsieur Jarnac qui, au-delà de son travail d'agent immobilier dans cette affaire, a également joué un rôle essentiel quant à l'accompagnement et l'installation de Monsieur

DÉLIBÉRATIONS

VALIDATION DEVIS CAMPAGNE PATA 2021

Considérant les besoins d'entretien de la voirie chaque année ;

Vu les propositions reçues des entreprises et après étude des devis par la Commission Voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : Décide **de retenir le devis référencé SSL21-127-A21095 PATA 2021 de l'entreprise EIFFAGE, d'un montant de 6 850,00 € HT soit 8 220,00 € TTC pour une quantité de 10 tonnes.**

OBJET : LOI EGALIM

Vu les mesures de la loi EGalim à destination de la restauration collective (*interdiction du plastique, repas dit « végétarien » produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire*) ;

Vu l'éligibilité de la commune de Neuillé à percevoir une subvention dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Plan France Relance ;

Vu les devis des audits reçus et après étude par la Commission Vie Sociale des propositions d'accompagnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de GABBAnjou N° DE21-0011 du 03/05/2021 d'un montant de 5 500 € TTC suite à une méthodologie et une expertise plus détaillées et complètes
-

INFORMATIONS

Ligue de Protection des Oiseaux : Madame Gabriels informe les membres du conseil du passage de la LPO pour le comptage des grands murins, soit 40 individus, la colonie reste stable. Un compte-rendu sera transmis par mail.

